

Règlement du Tournoi / Les Après-midis du NIGHSTONE

Samedi 01 Mars 2014 de 14h00 à 21h00

Art 1)- Le tournoi est autorisé sous le numéro..(encours)

Art 2)- Le juge arbitre principal de la compétition est Madame Blandine JUNG, assisté du juge arbitre adjoint, Monsieur EHRMANN Steve.

Art 3)-Le tournoi se déroulera selon les règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad . Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

Art 4)-Le tournoi sera géré par le logiciel BADPLUS.

Art 5)- Le tournoi se joue en 2 sets gagnants de 21 points.

Art 6)-Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

Art 7)-Le juge arbitre est désigné par le comité d'organisation, et ses décisions sont sans appel.

Art 8)-Tout participant doit être en règle avec la fédération française de badminton (FFBad) et doit être en possession de sa licence.

Art 9)-Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux et la possibilité de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité avec l'accord du juge arbitre.

Art 10)-Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque à son arrivé.

Art 11)-Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. (Voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue d'Alsace de Badminton, 4 rue Jean Mentelin, 67200 Strasbourg, en lettre recommandée avec AR.

Les forfaits signalés après le tirage au sort ne seront pas remboursés.

Art 12)- Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération,Ligue, Codep, ou club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisé.

Art 13)-L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifié à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

Art 14)-Le panachage des séries n'est pas admis => Non applicable

Art 15)-Un joueur ou une joueuse ne pourra s'inscrire que dans un tableau (DH) et dans une seule série. Les séries seront réparties comme suit : PROMOTION => Moyenne de la paire inférieure à 6 et ESPOIR => Moyenne de la paire inférieure à 2)

Art 16)- Les inscriptions seront limités à des poules de 4 complètes et à 5 poules de 4 au maximum.

En cas de nombre insuffisant d'inscrits, l'organisateur se réserve le droit d'annuler tout ou partie des tableaux ou de modifier la formule des poules de 4 en poule de 3.

Art 17)- Le tournoi étant articulé autour de la constitution de poules de 4, l'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions afin de compléter les poules selon un multiple de 4.

Art 18)- La date limite d'inscription est fixée au 23 Février 2014, le tirage au sort est fixée au 25 Février 2014.

Art 19)- Le montant des droits d'inscription est fixée à 15€ pour 1 tableau.

Tout(e) joueur(euse) remplaçant(e) devra s'acquitter des droits d'engagement.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportés par les clubs en cause.

Art 20)-Pour tous les joueurs, le volant officiel est le volant plume YONEX AS30 pour toutes les séries.

Art 21)-Les volants sont partagés entre les joueurs. Les volants sont fournis pour les finales.

Art 22)-La compétition se déroule en auto arbitrage. Des arbitres sont prévus pour les finales. Cependant, à la demande des joueurs auprès du juge arbitre, un arbitre pourra être désigné à tout moment du tournoi.

Art 23)-Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du tournoi, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer préalablement la table de marque et le juge arbitre en vue d'obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir une heure avant l'horaire prévisionnel de son match.

Art 24)-À l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le juge arbitre.

Art 25)-Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Art 26)-Le temps de prise de contact avec les terrains (dit « d'échauffement » sera de 3 minutes. Ce temps est décomptés à compter du moment où le numéro du match concerné a été appelé par la table de marque.

Art 27)-Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à un match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant le match.

Art 28)-Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes, quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le juge arbitre peut accorder un temps de repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Art 29)-Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

Art 30)-Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.